

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA
(SMAGEAA)**



**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2004**

ORDRE DU JOUR



DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR

- | | |
|--|----------|
| N°01 - Désignation d'un Secrétaire de Séance | M. DENIS |
| N°02 - Marché public- Maîtrise d'œuvre de l'opération du moulin Snick. | M. DENIS |
| N°03 - Convention Parc Naturel Régional et le SmageAa | M. DENIS |

COMMISSION : INONDATION

- | | |
|---|--------------|
| N°04 - Fonds de concours du SmageAa pour travaux d'aménagement contre les crues sur la commune de SETQUES | M. MEQUIGNON |
| N°05 - Mise à disposition de personnel par le Parc Naturel Régional au SmageAa | M. MEQUIGNON |

COMMISSION : RESSOURCES QUALITE MILIEUX

- | | |
|--|------------|
| N°06 - Information sur les pièges à rats musqués | M. DUCROCQ |
|--|------------|

PERSONNEL :

- | | |
|---|----------|
| N°07 - Indemnité horaire pour travaux supplémentaires accordée à l'agent de salubrité | M. DENIS |
|---|----------|

FINANCES :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| N°08 - Modification budgétaire | M. DENIS |
|--------------------------------|----------|

Affiché au SmageAa le 18 novembre 2004
LE PRESIDENT,

C. DENIS

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA

COMITE SYNDICAL

~

SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2004

Question n° 01

ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet Monsieur Francis DUCROCQ a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire assisté des Services de la Communauté, pour rédiger le procès-verbal de séance, m'assister dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

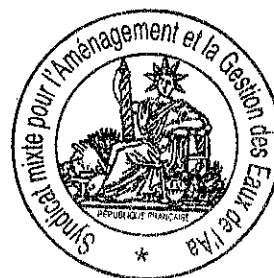
REÇU LE

08 DEC. 2004

Pour extrait conforme,
Le Président,



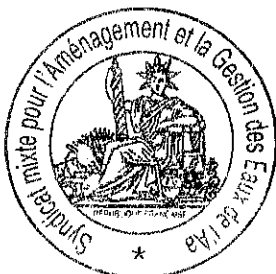
C.DENIS



DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

06 DEC. 2004

Le Président
C. Ducrocq



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

06 DEC. 2004

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa

SmageAa

REUNION DU COMITE SYNDICAL
LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2004 A 18H30

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 18 novembre 2004. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'Esquerdes le jeudi 25 novembre 2004 à 18H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, Président

Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON Vice-présidents, Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Pierre LECERF, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard REBENA.

b) Remplacés par un suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE délégué suppléant.

Monsieur Guy CATOEN délégué titulaire, remplacé par Monsieur Sylvain LEFEBVRE délégué suppléant (ne participant au vote de la question n°4)

Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART délégué suppléant.

Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOT Vice-président du SmageAa, et délégué titulaire.

Monsieur Jean-Marie HARLAY délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc DAMBRICOURT délégué suppléant.

Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire, remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ délégué suppléant.

Monsieur Josse HEUMEZ délégué titulaire, remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT délégué suppléant.

Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylvianne MIEZE déléguée suppléante.

c) absents non représentés

Mme PLE Francine et M. BULTEL André.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était de 25.

Membres suppléants présents (ne participant pas aux délibérations)

Monsieur Jean-Pierre MALLAURAN

Membre suppléant excusé

Monsieur Pierre LURETTE.

2006

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA

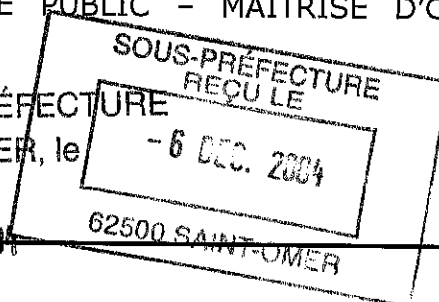
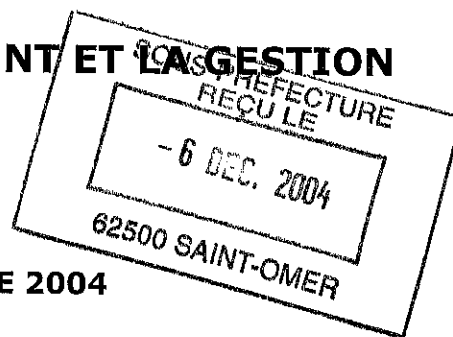
COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2004

Question n° 02 :

ADMINISTRATION GENERALE MARCHÉ PUBLIC - MAITRISE D'ŒUVRE DE
L'OPERATION DU MOULIN SNICK

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS DE SAINT-OMER, le



Par délibération du 9 septembre 2004, le Comité syndical a délibéré pour le lancement de l'opération de réfection du vannage au moulin Snick.

Conformément aux dispositions de l'article 5211.10 et 5711.1 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical a donné délégation au Président et au bureau pour le règlement de certaines affaires et notamment pour la passation des marchés publics.

Trois seuils de décisions ont été retenus :

- les marchés supérieurs ou égaux à 2 000 000 € HT seront autorisés par le Comité Syndical
- ceux supérieurs ou égaux à 90 000 € HT et inférieurs à 2 000 000 € HT seront ratifiés par le bureau.
- Par contre, ceux inférieurs à 90 000 € HT seront de la responsabilité du Président.

Le marché public de la maîtrise d'œuvre du moulin snick ne dépasse pas la somme de 90 000 € HT, la commission d'appel d'offres s'étant réunie le 16 novembre 2004, le président ayant reçu la délégation de ratifier le marché, souhaite que le Comité Syndical valide l'accord de la Commission d'Appel d'Offres

Le marché étant accordé à l'entreprise : AMODIAG ENVIRONNEMENT pour la somme de : 43 988,88 € TTC.

La maîtrise d'œuvre sera imputée sur le budget 2004 au compte 2031
Une modification budgétaire est prévue à la question n°08

Le Bureau Elargi réuni le 17 novembre, approuve la présente délibération.

Aucune observation n'a été soulevée, le Comité Syndical adopte à l'unanimité des membres, le marché de maîtrise d'œuvre de la réfection du vannage au moulin snick.

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

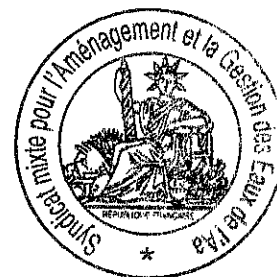
11 DEC. 2004

le Président,
C. DENIS

Pour extrait conforme,

Le Président,

C.DENIS



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa

SmageAa

REUNION DU COMITE SYNDICAL
LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2004 A 18H30

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 18 novembre 2004. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'Esquerdes le jeudi 25 novembre 2004 à 18H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, Président

Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON Vice-présidents, Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Pierre LECERF, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard REBENA.

b) Remplacés par un suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE délégué suppléant.

Monsieur Guy CATOEN délégué titulaire, remplacé par Monsieur Sylvain LEFEBVRE délégué suppléant (ne participant au vote de la question n°4)

Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART délégué suppléant.

Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOT Vice-président du SmageAa, et délégué titulaire.

Monsieur Jean-Marie HARLAY délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc DAMBRICOURT délégué suppléant.

Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire, remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ délégué suppléant.

Monsieur Josse HEUMEZ délégué titulaire, remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT délégué suppléant.

Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylvianne MIEZE déléguée suppléante.

c) absents non représentés

Mme PLE Francine et M. BULTEL André.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était de 25.

Membres suppléants présents (ne participant pas aux délibérations)

Monsieur Jean-Pierre MALLAURAN

Membre suppléant excusé

Monsieur Pierre LURETTE.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA

COMITE SYNDICAL



*Pour
information*

SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2004

Question n° 03:

ADMINISTRATION GENERALE CONVENTION PARC NATUREL REGIONAL ET LE
SmageAa

RAPPORTEUR : M. DENIS

La mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa) suppose une convention entre les deux parties qui définit les conditions de partenariat.

Les signataires souhaitent se donner les moyens d'une bonne articulation de leurs projets et de leurs actions, en fixant les règles d'une répartition des rôles dans un souci de complémentarité, et également d'efficacité pour répondre aux objectifs prioritaires définis dans la stratégie d'intervention du document du SAGE.

Après l'avis du Bureau Elargi réuni le 17 novembre 2004.

Le Comité Syndical accepte la convention entre le Parc Naturel Régional et le SmageAa, il autorise le Président à signer la convention.

Pour extrait conforme,
Le Président,

C.DENIS

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa

SmageAa

*REUNION DU COMITE SYNDICAL
LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2004 A 18H30*

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 18 novembre 2004. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'Esquerdes le jeudi 25 novembre 2004 à 18H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a)Présents

Monsieur Christian DENIS, Président

*Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON Vice-présidents,
Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Pierre LECERF, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard REBENA.*

b) Remplacés par un suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE délégué suppléant.

Monsieur Guy CATOEN délégué titulaire, remplacé par Monsieur Sylvain LEFEBVRE délégué suppléant (ne participant au vote de la question n°4)

Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART délégué suppléant.

Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOT Vice-président du SmageAa, et délégué titulaire.

Monsieur Jean-Marie HARLAY délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc DAMBRICOURT délégué suppléant.

Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire, remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ délégué suppléant.

Monsieur Josse HEUMEZ délégué titulaire, remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT délégué suppléant.

Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylvianne MIEZE déléguée suppléante.

c) absents non représentés

Mme PLE Francine et M. BULTEL André.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était de 25.

Membres suppléants présents (ne participant pas aux délibérations)

Monsieur Jean-Pierre MALLAURAN

Membre suppléant excusé

Monsieur Pierre LURETTE.

CONVENTION

entre

***le Syndicat Mixte
du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale***

et

***le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion
des eaux de l'Aa
(SmageAa)***

**pour la mise en œuvre du S.A.G.E.
(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
de l'Audomarois**

Convention
pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois
entre le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
et le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa)

Préambule :

Les parties signataires rappellent que le S.A.G.E. de l'Audomarois a été adopté par la Commission Locale de l'Eau lors de sa séance du 7 juillet 2004, et est actuellement soumis, pour approbation définitive, au Préfet du Pas-de-Calais.

Dans le cadre du projet du S.A.G.E., de nombreux programmes d'actions ont été proposés pour répondre aux enjeux de ce territoire en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi qu'une liste de maîtres d'ouvrages pressentis pour leur mise en œuvre.

Au travers de cette convention, les signataires souhaitent se donner les moyens d'une bonne articulation de leurs projets et de leurs actions, en fixant les règles d'une répartition des rôles dans un souci de complémentarité, et également d'efficacité pour répondre aux objectifs prioritaires définis dans la stratégie d'intervention du document du S.A.G.E.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

La présente convention définit entre les deux parties les conditions de partenariat pour la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois.

Article 2 : Périmètre de la convention

Cette convention s'applique sur la zone commune au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa et au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Article 3 : Rappel des missions du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Le Parc naturel régional a pour objet : (extrait du décret n°94-765 du premier septembre 1994)

- De protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- De contribuer à l'aménagement du territoire ;
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- D'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche

Ces objectifs sont précisés dans la charte du Parc naturel régional, telle qu'elle a été approuvée par Décret Ministériel du 24 mars 2000.

Article 4 : Rappel des compétences du SmageAa

Le SmageAa a pour objet d'intervenir dans la gestion de l'eau dans les conditions prévues à l'article 31 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992.

Les compétences du SmageAa ont été définies dans les statuts portant sa création, annexés à l'Arrêté inter préfectoral du 21 novembre 2003, soit:

- Etudes, programmations et mise en œuvre de travaux portant sur la maîtrise des écoulements naturels pour la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières.

- Etudes, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation dans les domaines intéressant directement le S.A.G.E., à savoir :
 - La maîtrise des écoulements et de défense contre les inondations,
 - La maîtrise de la pollution,
 - L'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau,
 - La restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.
- Le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du S.A.G.E.

Article 5 : Principes généraux de partenariat

Dans le cadre de la mise en œuvre du S.A.G.E., le Parc naturel régional et le SmageAa se concerteront régulièrement afin d'assurer la cohérence et la synergie de leurs programmations, puis de leur interventions respectives, en recherchant une complémentarité optimale sur le territoire identifié dans l'article 2.

Compte tenu des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional et du SmageAa, établissements publics ne disposant pas de fiscalité propre, la mise en place de leurs missions dans le cadre de la présente convention sera subordonnée à l'accord de leurs partenaires financiers respectifs.

Article 6 : Engagements du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Dans le cadre de la stricte application des orientations définies dans le document du S.A.G.E. de l'Audomarois, le Parc naturel régional s'engage à assurer les missions suivantes sur le périmètre défini dans l'article 2 :

Missions portant sur la gestion des milieux naturels

- Animation de projets et études sur l'amélioration de la connaissance des milieux humides et aquatiques, de leur gestion et de leur valorisation

Missions portant sur la gestion du marais audomarois

- Coordination de projet dans les domaines intéressant directement la gestion des usages de l'eau et des milieux au sein du marais audomarois

Missions portant sur la gestion de l'eau en général

- Animation de projets, études, et travaux si nécessaire, sur des programmes expérimentaux ou de recherche dans le domaine de l'eau
- Animation de programmes de sensibilisation et de communication sur les enjeux du S.A.G.E.

Missions portant sur la gestion de l'espace rural

- Animation de projets et études sur des programmes de préservation de la qualité des eaux et de maîtrise des écoulements en milieu agricole

Missions portant sur le suivi et l'évaluation du S.A.G.E. de l'Audomarois

- Programmation et mise en œuvre de travaux portant sur un projet de suivi et d'évaluation du S.A.G.E. de l'Audomarois. Cette mission s'exercera exceptionnellement sur l'ensemble du territoire du S.A.G.E. de l'Audomarois, conformément à la convention qui lie le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale à la Commission Locale de l'Eau de ce même S.A.G.E.

Pour des raisons de mise en cohérence de certaines actions, le Parc naturel régional s'engage à étudier la possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations qui se situeraient en tout ou partie à l'extérieur de son territoire mais toujours dans les limites du SmageAa, sous réserve que ces opérations s'inscrivent dans les missions évoquées ci-dessus et que le surcoût lié à l'extension territoriale soit compensé par des financements spécifiques. Ces derniers pourraient être envisagés dans un cadre plus large de partenariat au titre de communes associées au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Article 7 : Engagements du SmageAa

Dans le cadre de la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois, le SmageAa s'engage à assurer les missions suivantes :

Missions portant sur la maîtrise des écoulements

- Etudes, programmations et mise en œuvre de travaux de maîtrise des écoulements naturels pour la défense contre les inondations
- Etudes, programmations et mise en œuvre de travaux de lutte contre l'érosion des sols en complémentarité avec les actions portées par le Parc naturel régional

Missions portant sur la gestion du marais audomarois

- Actions d'amélioration des casiers hydrauliques
- Etudes, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation sur l'entretien des voies d'eau et éventuellement travaux
- Elaboration de plan de gestion piscicole

Missions portant sur la valorisation des milieux humides et aquatiques

- Actions d'entretien pérenne de l'Aa et ses affluents
- Actions de coordination de la lutte contre le rat musqué
- Etudes, animation, coordination et éventuellement travaux en vue de l'amélioration des capacités piscicoles
- Etudes, animation, coordination et éventuellement travaux pour la gestion des barrages et des seuils sur l'Aa et ses affluents

Article 8 : Mise en œuvre des autres programmes du S.A.G.E. de l'Audomarois

Le Parc naturel régional et le SmageAa s'engagent à étudier les possibilités de partenariat élargi pour mettre en œuvre les autres programmes du S.A.G.E. de l'Audomarois, ceux qui ne sont pas énoncés dans les articles 6 et 7 de la présente convention et qui effectivement ne relèvent pas du domaine partagé entre les deux structures précitées

Article 9 : Relations institutionnelles et échanges d'informations

Les parties signataires de cette convention s'engagent à identifier formellement par des supports appropriés la nature de leur collaboration dans le cadre d'opérations de communication sur des actions qui auront été définies ou mises en œuvre de façon commune.

Les parties signataires s'engagent à favoriser la mise en réseau de leurs équipes techniques, dans un souci de mutualisation des compétences et d'échange régulier d'informations, notamment sur toutes les études préalables à la mise en œuvre des actions du S.A.G.E., et sur la consultation et l'utilisation du Système d'Informations Géographiques (S.I.G.) du S.A.G.E.

A ce titre, le Parc naturel régional s'engage à mettre à disposition du SmageAa en fonction de ses besoins les données (études et dossiers) obtenues ou créées lors de l'élaboration du S.A.G.E. de l'Audomarois et de son suivi.

Les parties signataires s'engagent à partager les informations de leurs bases de données S.I.G. ou autres banques de données créées par ou sous maîtrise d'ouvrage de l'une ou l'autre structure.

Elles s'engagent également à se tenir informées respectivement dès la connaissance de projets portés par d'autres maîtres d'ouvrage et portant sur l'un ou plusieurs enjeux du S.A.G.E.

Une réunion biannuelle sera organisée pour formaliser les échanges d'informations évoqués ci-dessus

Article 10 : Durée de la convention

La durée de la convention est limitée à celle de la charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, qui elle-même constitue l'objet de création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional. La présente convention pourra faire l'objet d'un avenant en cas de besoin, notamment si les modifications du projet du S.A.G.E. arrêté par le Préfet du Pas-de-Calais sont de nature à reconsidérer les modalités de partenariat entre les deux parties.

Article 11: Résiliation de la convention

En cas de non application des engagements et conditions, chacune des deux parties pourra dénoncer cette convention, sur la base d'un argumentaire motivé, après mise en demeure restée sans effet au delà d'un délai de trois mois.

En cas de litige, la juridiction compétente pourra être saisie

Article 12: Entrée en vigueur de la convention

La convention prendra effet à la signature des deux parties et de l'Arrêté inter-préfectoral approuvant le S.A.G.E. de l'Audomarois

Fait en six exemplaires

Vu la délibération du comité syndical
du
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
du ...

à Arques, le

Lu et approuvé

Daniel Percheron
Président
du PNR des Caps et Marais d'Opale

Vu la délibération du comité syndical
du
SmageAa
du ... 25 NOV. 2004

à Esqueredes, le

Lu et approuvé

Christian Denis
Président du SmageAa

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA

COMITE SYNDICAL



SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2004

Question n° 04

COMMISSION : INONDATION FONDS DE CONCOURS DU SmageAa POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT CONTRE LES CRUES SUR LA COMMUNE DE SETQUES

RAPPORTEUR : M. MEQUIGNON

Dans les statuts, le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa, a pour objet d'intervenir dans la gestion des eaux dans les conditions prévues à l'article 31 de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 (loi sur l'eau).

Le SmageAa a dans ses compétences la possibilité d'aider techniquement et financièrement les collectivités dans la réalisation de travaux de lutte contre les inondations.

La Commune de Setques s'engage à réaliser des aménagements visant la rétention, la régulation et l'infiltration des eaux : ici, quatre diguettes en travers du fossé traversant la RD 211, en amont de celle-ci. Une convention est ainsi établie entre les deux collectivités, et une délibération est nécessaire à l'application de la convention.

Dans ce cas précis, un fonds de concours semble très adapté à ce projet. Il sera imputé au budget 2004 en dépense de fonctionnement - article 65754 d'une somme ne pouvant excéder 800 € TTC pour une participation à hauteur de 20% du montant des travaux.

Un crédit suffisant sera prévu au chapitre 65 article : 65754 d'un montant de 800 € par délibération modificative (voir question n°8).

Le Bureau Elargi réuni le 17 novembre en accepte l'application, **le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention avec la Commune de Setques.**

Pour extrait conforme,

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER, le

Président,

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

C. DENIS



08 DEC. 2004

le Président



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa

SmageAa

*REUNION DU COMITE SYNDICAL
LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2004 A 18H30*

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 18 novembre 2004. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'Esquerdes le jeudi 25 novembre 2004 à 18H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, Président

Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON Vice-présidents, Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Pierre LECERF, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard REBENA.

b) Remplacés par un suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE délégué suppléant.

Monsieur Guy CATOEN délégué titulaire, remplacé par Monsieur Sylvain LEFEBVRE délégué suppléant (ne participant au vote de la question n°4)

Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART délégué suppléant.

Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOT Vice-président du SmageAa, et délégué titulaire.

Monsieur Jean-Marie HARLAY délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc DAMBRICOURT délégué suppléant.

Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire, remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ délégué suppléant.

Monsieur Josse HEUMEZ délégué titulaire, remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT délégué suppléant.

Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylvianne MIEZE déléguée suppléante.

c) absents non représentés

Mme PLE Francine et M. BULTEL André.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était de 25.

Membres suppléants présents (ne participant pas aux délibérations)

Monsieur Jean-Pierre MALLAURAN

Membre suppléant excusé

Monsieur Pierre LURETTE.

Travaux d'aménagement contre les crues

Fonds de concours du SmageAa

CONVENTION

Entre

La Commune de Setques, représentée par son maire, Monsieur Sylvain LEFEBVRE,
d'une part,

Et

le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa ou SmageAa,
représenté par son Président, Monsieur Christian DENIS,
d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Sur le bassin versant de l'Aa, la maîtrise des écoulements a été identifiée comme un enjeu majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Aa) de l'Audomarois. A cet effet, il est souhaitable que l'eau soit retenue en chaque point du territoire, et le plus en amont possible.
Les aménagements de vallons secs pour y réguler, retenir, voire infiltrer l'eau font partie des aménagements préconisés.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU SMAGEAA

Le SmageAa s'engage à accompagner techniquement la commune lors de l'élaboration du projet.

Le SmageAa s'engage à apporter son fonds de concours pour le financement des travaux répondant aux objectifs de cette convention.

Le fonds de concours sera attribué à hauteur de 20 % du montant toutes taxes comprises des travaux. Il ne pourra excéder 800 € (huit cents euro).

Le fonds de concours sera versé sur présentation de la facture ou des factures délivrée(s) par la ou les entreprise(s) de travaux et après visite du chantier achevé.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La commune s'engage à réaliser des aménagements visant la rétention, la régulation et l'infiltration des eaux : ici, quatre diguettes en travers du fossé traversant la RD 211, en amont de celle-ci.

Le SmageAa sera invité aux réunions de préparation des travaux, aux réunions de chantier, et à la réception des travaux.

La commune s'assurera que les aménagements seront réalisés dans les règles de l'art et le respect de la réglementation en vigueur. Elle veillera à ce que l'impact sur l'environnement pendant la phase des travaux soit le plus réduit possible.

La commune assurera l'entretien des aménagements et veillera à les maintenir en état de bon fonctionnement.

ARTICLE 5 – DUREE

La période de validité de la présente convention est de 6 mois à partir de la signature.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE RESILIATION

En cas de non application des engagements et conditions, chacune des deux parties pourra dénoncer cette convention, sur la base d'un argumentaire motivé, après mise en demeure restée sans effet au delà d'un délai de un mois.

En cas de litige, la juridiction compétente pourra être saisie

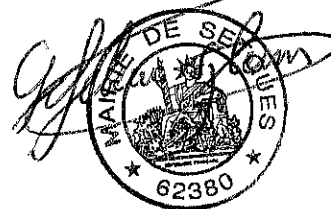
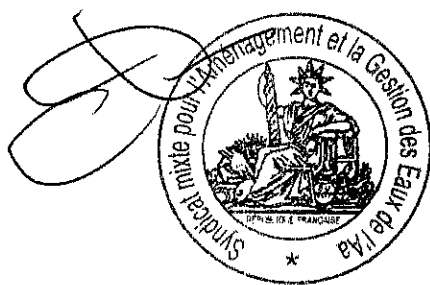
Fait le ...15/11/2004
à ...SETQUES...

Lu et approuvé le 25/11/2004.

Le président du SmageAa,
Christian DENIS

Lu et approuvé

le maire de Setques,
Sylvain LEFEBVRE



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA

COMITE SYNDICAL



SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2004

Question n° 05:

COMMISSION INONDATION : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE PNR
AU SmageAa

RAPPORTEUR : M. MEQUIGNON

Le fonds d'aide à l'implantation de couverts hivernaux étant mis en place, le SmageAa lors de sa réunion du 9 septembre s'était engagé à financer le montant TTC des semences implantées.

A ce jour, à titre expérimental, 71 exploitants avec une surface de plus de 900 ha ont répondu favorablement à cette opération.

Il avait été aussi précisé qu'une intervention technique par un spécialiste devait être faite pour la vérification des implantations sur les parcelles et l'évaluation de l'opération expérimentale.

Compte tenu des compétences reconnues des techniciens du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale en matière d'animation agricole, nous avons sollicité la mise à disposition de VINCENT PRETRE pour la période du 16 au 30 novembre 2004. Le SmageAa s'engage à financer cette mise à disposition (salaire du technicien sur la période donnée).

Une convention sera signée entre le Parc Naturel Régional et le SmageAa.

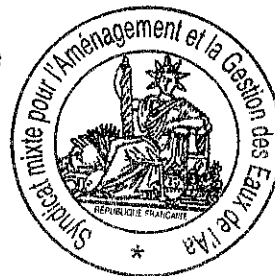
La mise à disposition imputée au compte 6218, nécessite une modification budgétaire prévue à la question n°8.

Le Bureau Elargi qui s'est réuni le 17 novembre 2004, approuve la délibération et demande au Conseil Syndical de la valider.

Après délibération, le Comité Syndical ratifie la mise à disposition du personnel par le PNR au SmageAa.

Pour extrait conforme
Le Président,

C.DENIS



DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

08 DEC. 2004

Le Président
C. Denis



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa

SmageAa

*REUNION DU COMITE SYNDICAL
LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2004 A 18H30*

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 18 novembre 2004. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'Esquerdes le jeudi 25 novembre 2004 à 18H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, Président

Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON Vice-présidents, Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Pierre LECERF, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard REBENA.

b) Remplacés par un suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE délégué suppléant.

Monsieur Guy CATOEN délégué titulaire, remplacé par Monsieur Sylvain LEFEBVRE délégué suppléant (ne participant au vote de la question n°4)

Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART délégué suppléant.

Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOT Vice-président du SmageAa, et délégué titulaire.

Monsieur Jean-Marie HARLAY délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc DAMBRICOURT délégué suppléant.

Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire, remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ délégué suppléant.

Monsieur Josse HEUMEZ délégué titulaire, remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT délégué suppléant.

Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylvianne MIEZE déléguée suppléante.

c) absents non représentés

Mme PLE Francine et M. BULTEL André.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était de 25.

Membres suppléants présents (ne participant pas aux délibérations)

Monsieur Jean-Pierre MALLAURAN

Membre suppléant excusé

Monsieur Pierre LURETTE.



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA

COMITE SYNDICAL

∞

SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2004

Question n° 06:

COMMISSION RESSOURCES QUALITE MILIEUX : INFORMATION SUR LES
PIEGES A RATS MUSQUES

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

Suite à la 1^{ère} réunion de coordination de la lutte contre le rat musqué organisée le 21 Septembre 2004, le SmageAa a proposé d'aider les GDON à plusieurs niveaux.

La première : sur le travail d'accompagnement concernant la lutte chimique (recueil des données, aide à l'organisation).

La seconde : l'accompagnement dans la mise en place de campagne de piégeage mécanique, en fournissant aux GDON : 465 pièges en X et 35 nasses à rat musqué plates. Ceux-ci sont distribués aux piégeurs volontaires locaux contre un retour des carnets de piégeages.

Le troisième point concerne l'information et la sensibilisation des piégeurs et des élus par la réalisation d'un mémento (ou d'un guide technique) sur le rat musqué et les dégâts qu'il peut occasionner. Ce document sera réalisé en collaboration avec le Parc Naturel Régional.

Les pièges et les nasses représentent une somme de 3980,50 € TTC.
Cette somme sera imputée en investissement sur le compte 2188

Passée en Réunion de Bureau Elargi le 17 novembre,
Le Comité Syndical est invité à approuver cette opération et envisager la reconduction de la coordination des GDON par le SmageAa pour 2005.

Le Comité Syndical émet un avis favorable à cette information.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2004

Question n° 07:

PERSONNEL - INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
ACCORDEE A L'AGENT DE SALUBRITE

RAPPORTEUR : M. DENIS

Lors de la réunion du Comité Syndical du 5 mai 2004, toutes les indemnités avaient été présentées et votées, mais l'agent de salubrité de catégorie C n'avait pas été repris dans le tableau des agents pouvant bénéficier de l'IHTS (indemnité horaire pour travaux supplémentaires), conformément au décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'IHTS pouvant être allouée à certains personnels de la fonction publique.

Pour être rémunéré, la nouvelle réglementation prévoit que ces heures supplémentaires soient réellement effectuées. Elles seront contrôlées par la Directrice, (détail donné sur une feuille d'émergence).

Pourront donc bénéficier de l'IHTS, les agents d'entretien et les agents de salubrité.

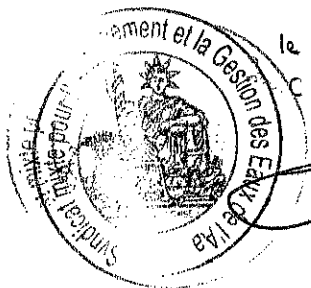
Présentée au Bureau Elargi le 17 novembre 2004 et approuvée.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité des membres présents l'IHTS à l'agent de salubrité.

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

08 DEC. 2004

le Président
C. Denis



Pour extrait conforme,

Le Président,

C.DENIS



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa

SmageAa

REUNION DU COMITE SYNDICAL
LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2004 A 18H30

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 18 novembre 2004. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'Esquerdes le jeudi 25 novembre 2004 à 18H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, Président

Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON Vice-présidents, Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Pierre LECERF, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard REBENA.

b) Remplacés par un suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE délégué suppléant.

Monsieur Guy CATOEN délégué titulaire, remplacé par Monsieur Sylvain LEFEBVRE délégué suppléant (ne participant au vote de la question n°4)

Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART délégué suppléant.

Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOT Vice-président du SmageAa, et délégué titulaire.

Monsieur Jean-Marie HARLAY délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc DAMBRICOURT délégué suppléant.

Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire, remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ délégué suppléant.

Monsieur Josse HEUMEZ délégué titulaire, remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT délégué suppléant.

Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylvianne MIEZE déléguée suppléante.

c) absents non représentés

Mme PLE Francine et M. BULTEL André.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était de 25.

Membres suppléants présents (ne participant pas aux délibérations)

Monsieur Jean-Pierre MALLAURAN

Membre suppléant excusé

Monsieur Pierre LURETTE.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA

COMITE SYNDICAL

20

SEANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2004

Question n° 08:

FINANCES : MODIFICATION BUDGETAIRE

RAPPORTEUR : M. DENIS

Quelques modifications budgétaires s'imposent à savoir :

Maîtrise d'œuvre du moulin snick :

232 - 44 000,00 € + 44 000,00 € à l'article 2031

Mise à disposition de personnel du Parc naturel régional au SmageAa :

6237 - 450 € + 450,00 € à l'article 6218

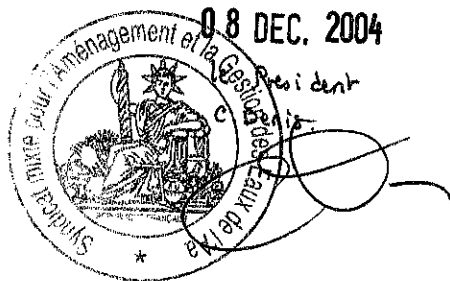
Fonds de concours du SmageAa pour travaux d'aménagement contre les crues à SETQUES :

6188 - 800 € + 800,00 € à l'article 65754

Le Bureau Elargi a accepté les modalités, **le Comité Syndical adopte les modifications budgétaires proposées.**

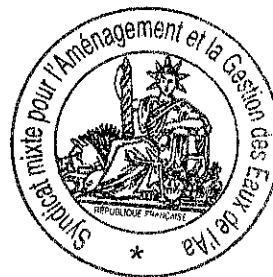
DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

08 DEC. 2004



Pour extrait conforme,
Le Président,

C.DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 6 DEC. 2004

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'Aa

SmageAa

*REUNION DU COMITE SYNDICAL
LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2004 A 18H30*

Sur convocation adressée par M. le Président du SmageAa en date du 18 novembre 2004. Le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'Esquerdes le jeudi 25 novembre 2004 à 18H30.

Membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant :

a) Présents

Monsieur Christian DENIS, Président

*Messieurs Francis DUCROCQ, Jacques BERTELOOT, Alain MEQUIGNON Vice-présidents,
Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Bernard BECLIN, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Pierre LECERF, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard REBENA.*

b) Remplacés par un suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE délégué suppléant.

Monsieur Guy CATOEN délégué titulaire, remplacé par Monsieur Sylvain LEFEBVRE délégué suppléant (ne participant au vote de la question n°4)

Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART délégué suppléant.

Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire, remplacé par Monsieur Jacques BERTELOT Vice-président du SmageAa, et délégué titulaire.

Monsieur Jean-Marie HARLAY délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc DAMBRICOURT délégué suppléant.

Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire, remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ délégué suppléant.

Monsieur Josse HEUMEZ délégué titulaire, remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT délégué suppléant.

Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire, remplacé par Madame Sylvianne MIEZE déléguée suppléante.

c) absents non représentés

Mme PLE Francine et M. BULTEL André.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre suppléant) était de 25.

Membres suppléants présents (ne participant pas aux délibérations)

Monsieur Jean-Pierre MALLAURAN

Membre suppléant excusé

Monsieur Pierre LURETTE.